



Réunion du CA – 30 août 2022

Le CA est au complet : Armelle, Christelle, Étienne, Laure, Sophie.

Sommaire

Vie de l'association	1
Adhésions	1
Site Internet	1
Annuaire	2
Formation	2
Convergences	2
Communication	2
Groupes de travail	3
Typotes	3
Formalités administratives	4

Vie de l'association

Anne a adressé un remerciement à la suite du compte rendu du CA de juin : « Le compte rendu rend l'ACL F vivante et accessible. »

Adhésions

4 nouvelles adhésions : 4 débutantes admises le 28 août.

Site Internet

Catherine écrit :

« Avez-vous envisagé une section "Témoignage" ou "Paroles d'adhérent", qui pourrait recueillir des textes pour le tout public (par opposition au forum, réservé à l'interne) ? »

✉ Chères adhérentes, chers adhérents, vous pouvez envoyer vos contributions par e-mail à annuaire@associationdescorrecteurs.fr ! (La même équipe gère le site et l'annuaire.)

Étienne prévoit de lancer, à la rentrée, la rubrique « Coup de projecteur » : un podcast de 20 minutes sur le parcours d'un adhérent ou d'une adhérente, en prévoyant un podcast par mois ou tous les 2 mois.

Sophie va créer, dans la rubrique « Association », une page « Nos formations et webinaires » pour rappeler les journées de formation et les webinaires qui ont été organisés par l'ACL F.

Une page « Revue de presse » est également prévue pour recenser les sites qui évoquent ACLF.
📁 Chères adhérentes, chers adhérents, vos trouvailles sont attendues [dans le forum](#).

Annuaire

L'annuaire est ouvert aux membres confirmés de l'ACLF : 49 personnes ont rempli leur fiche.
Rappel : Si on vous a proposé via l'annuaire une mission sérieuse, merci de nous le faire savoir.

Vigilance ! Des arnaqueurs utilisent l'annuaire pour envoyer des propositions de mission qui sont des escroqueries. Les demandes sont le plus souvent très mal formulées, incohérentes ; il n'y a pas de numéro de téléphone, la fonction de l'expéditeur n'est pas précisée... [Discutons-en dans le forum](#).

Certains professionnels de l'édition consultent l'annuaire pour savoir qui corrige dans leur région. Quelques adhérentes et adhérents ont choisi de ne pas indiquer leur région sur leur fiche, et ne sont donc pas détectés.

La rubrique « Autres compétences ou spécialités éventuelles » ne pouvait pas être remplie, c'est en cours de résolution. [Des nouvelles seront données dans le forum](#).

Formation

Webinaire du 28 juillet (Manon) « Nuances lexicales » : 25 personnes présentes.
Tous les membres ont reçu le weborama de Manon.

D'autres webinaires et demi-journées ou journées de formation sont en projet pour les prochains mois !

Convergences

La première rencontre [Convergences](#) aura lieu le mardi 20 septembre, de 18 heures à 19 h 30 en visioconférence, avec Céline Regnard, Fabrice Émont et Chloé Pathé autour d'un essai historique sur les migrations, intitulé *En transit*.

La deuxième rencontre aura lieu le mercredi 19 octobre, de 18 heures à 19 h 30, en visioconférence, avec Mathilde Ramadier, Matthieu Crocq et Sophie Caillat, autour d'un ouvrage interdisciplinaire sur la bisexualité, intitulé *Vivre fluide*.

Pour la troisième rencontre, nous sommes toujours à la recherche d'un trio du type auteur, correctrice, éditeur pour présenter leur collaboration autour d'un ouvrage de non-fiction.

Communication

Marc-page

Le CA a tenu à bien distinguer le marque-page d'un flyer et a donc réduit le texte du recto à sa plus simple expression. Armelle a fait imprimer 5 000 exemplaires (17 kg) ; elle a expédié 4 ex. à chaque adhérent durant le mois d'août. Peu de réactions spontanées par mail. Dix adhérents ont accusé réception (soit 7 % du total) avec commentaire favorable. Aucun commentaire défavorable.

La Suisse a été très active dans ce projet de marque-page et sa diffusion.

— Marc A. a spontanément proposé la formule du recto d'emblée sous la forme d'un projet graphique. L'histoire de cette formule remonte au moins à 1911 ; elle est célèbre chez les correcteurs : <https://www.grapheine.com/divers/histoire-des-coquilles-correcteurs-orthographe>.

— Catherine M. en a réclamé un paquet pour les distribuer au salon de Saint-Pierre-de-Clages (village du livre dans le Valais). Elle en distribuera aux prochaines Estivales du livre à Montreux.

Le CA remercie Marc A. pour l'aide gracieuse qu'il a apportée dans cette opération en s'occupant du design, de l'édition et l'expédition du listing des étiquettes nominatives (ce qui a eu le mérite de nous obliger à revoir le fichier des adhérents).

Coût total de l'opération : 300 € environ (impression et expédition). Temps total consacré : 30 heures.

À ceux qui nous ont demandé s'ils pouvaient le mettre en ligne, nous avons émis des réserves. Le CA pense que la vie de l'objet aura un charme s'il vogue et se distribue, comme nous le raconte l'adhérente lyonnaise Fabienne C., qui a croisé le marque-page de l'association des traducteurs dans un salon et nous a envoyé une photo en suggérant que chaque adhérent fasse pareil. Le CA apprécierait que la photo du marque-page ne figure pas sur les réseaux sociaux.

Groupes de travail

Observatoire du métier et pratiques professionnelles

L'Insee a demandé des référents au sein de l'ACLF afin de travailler sur le code APE.

Laure a répondu qu'il était essentiel qu'un code APE soit créé pour les correcteurs.

Enquête sur les tarifs menée par e-mail en juillet : 101 réponses, dont nous devons nous répartir la ventilation des données par personne et par mission.

Groupe de travail communication

Le groupe de travail (composé de 4 adhérentes) et les modératrices du forum (3 adhérentes) préparent la mise à jour du mode d'emploi du forum.

Ce projet est à relancer à la rentrée.

📌 Chères adhérentes, chers adhérents, vous êtes invités à vous impliquer dans les groupes de travail !

[Leur présentation est disponible dans le forum.](#)

Typotes

Des adhérentes envisagent des rendez-vous des typotes prochainement à Lyon et aux alentours d'Aix-Marseille.

Des rendez-vous des typotes peuvent également avoir lieu en visio, pour que toute personne intéressée y participe, quelle que soit sa région.

📌 Qui souhaite en organiser ?

Formalités administratives

Demande de subvention

Laure a commencé à préparer la prochaine demande de subvention.

Inscription à la MVAC (maison des associations de la mairie du XI^e arr. de Paris)

Étienne a suivi le processus d'admission. En attente de la validation par le maire du XI^e, une simple formalité. Notre demande principale : un accompagnement pour les demandes de subvention à la ville de Paris (et non à la DRAC-IDF).

La MVAC organise le 24 septembre un festival Carte blanche, avec stand à tenir, sur le thème de la culture. Il faudrait créer du matériel pédagogique et ludique (Étienne). Contact sera pris avec les membres d'Île-de-France pour tenir le stand.

La MVAC met à notre disposition des panneaux d'affichage dans l'arrondissement. Envisager une affiche A4 : Laure et Christelle.

TVA = 5,5 %

Marie-Christine R. (de Saint-Maximin) a soulagé Armelle sur le sujet de la TVA à 5,5 % que certains correcteurs estiment être en droit d'appliquer et que d'autres souhaiteraient appliquer sans oser le faire. Elle a demandé à Olivier Pennaec'h, chargé de l'économie du livre à l'Agence régionale du livre (ARL) Paca, s'il serait envisageable d'énoncer de façon claire et explicite cette question de l'application de la TVA à taux réduit aux divers travaux sur le livre, en incluant la correction, au niveau des ARL, au travers de la FILL, de façon que chaque prestataire puisse renvoyer son comptable vers une source incontestable ?

Olivier Viollet, chargé de mission Entreprises du livre à la direction générale des médias et des industries culturelles, a été contacté par Olivier Pennaec'h. Réponse attendue.

Rappel : Le code des Impôts était explicite il y a 25-30 ans quant aux travaux concernés par la TVA à 5,5 % sur le livre. Il est devenu de plus en plus sibyllin au fil des années (notamment en intégrant les questions de livre numérique, définition du livre, etc.), pour ne plus indiquer que le terme « façon ». Enfin, il faut se souvenir de l'esprit de la loi sur le prix unique du livre et la TVA à taux réduit sur le livre : il s'agissait de soutenir un secteur fragile, celui de l'édition, et de préserver l'« exception culturelle » à la française. Si les éditeurs étaient tenus de payer leurs sous-traitants correcteurs avec une TVA à 20 %, alors qu'ils payent leurs autres sous-traitants à une TVA à 5,5 %, cela irait à l'encontre de la loi censée les aider dans leur trésorerie !

Demande d'agrément « défense de la langue française »

Anne-Sophie G. a signalé qu'il existe un agrément « défense de la langue française » donné par le ministère de la Culture. Les démarches ont été faites, et un refus a été reçu : « Votre association ne répond pas aux critères de cet agrément. [...] Les actions que vous menez n'entrent pas dans nos priorités d'intervention dans un cadre budgétaire contraint. » À creuser !



Mais au fait, comment vais-je sur le forum ?

Sur la [page d'accès](#), indiquez le mot de passe réservé aux membres de l'ACLF : acf1400. Vous avez alors accès au forum en mode « lecture », et vous pouvez consulter le [mode d'emploi](#).

Bonne rentrée à tous et à toutes !